



Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et méthode de travail**
- 3. Activités destinées à mettre en œuvre le plan de travail**
- 4. Mise en œuvre du plan de travail et de la liste des activités prioritaires pour 2016-2017 : informations actualisées**
 - A) Élaborer des recommandations à l'intention des autorités sanitaires qui seront chargées de détecter les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits et établir un programme destiné à renforcer les capacités et à créer des outils pour contribuer à la formation des États Membres
 - B) Créer un réseau de points de contact pour l'échange d'informations et une large consultation entre les États Membres et mettre en place un forum d'échange virtuel permanent
 - C) Créer un groupe de travail chargé d'examiner les technologies, les méthodologies et les modèles « de suivi et de traçabilité » en vigueur ou à mettre au point en vue d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients, d'examiner en outre les technologies et méthodologies d'authentification et de détection disponibles, et d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients
 - D) Recenser les domaines d'activité de l'OMS portant sur la question de l'accès aux produits médicaux sûrs, efficaces, abordables et de qualité et demander un rapport sur la situation actuelle
 - E) Créer un groupe de travail pour étoffer et exploiter les recommandations existantes concernant la communication efficace sur les risques, ainsi que les recommandations relatives aux campagnes de sensibilisation sur les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits et les mesures, activités et comportements connexes

F) Proposition d'étude de l'impact socioéconomique et sur la santé publique des produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits

G) Coûts de la gouvernance, de l'administration et du secrétariat pour réaliser les activités susmentionnées¹

H) Modalités et incidence budgétaire du groupe d'experts chargé d'affiner les définitions pratiques des produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits¹ et d'actualiser celles en vigueur

5. **Participation de l'OMS au Comité mondial d'orientation pour l'assurance de la qualité des produits sanitaires**
6. **Informations actualisées sur les activités de l'OMS relatives au renforcement du système de réglementation, et sur l'application de l'outil mondial de référence de l'OMS**
7. **Examen du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits**
8. **Date de la prochaine réunion**
9. **Rapport du Dispositif des États Membres à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé via le Conseil exécutif, à sa cent quarantième session**
10. **Clôture de la réunion**

= = =

¹ Lors de sa réunion des 28 et 29 septembre 2016, le Comité d'orientation du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits a recommandé d'examiner le point H avant le point G.